



Armor Cup

Du 22 au 24 juin 2018

Régate circuit voile Entreprise réservée aux salariés du groupe Orange

Organisée par la Société Nautique de la Trinité-sur-mer

INSTRUCTIONS DE COURSE

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile (RCV)*,
- 1.2 Les règlements fédéraux
- 1.3 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, entre l'heure légale du coucher du soleil et celle du lever du soleil (de 22h15 à 6h15)
- 1.4 En cas de traduction de ces instructions de course, le texte français prévaudra

2 AVIS AUX CONCURRENTS

Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel situé sous le chapiteau du village de l'Armor Cup.

3 MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard deux heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet. 

4 SIGNAUX

4.1 Les signaux faits à terre seront envoyés sur le mât de pavillons le plus proche du Club arborant une flamme **SNT**. Ces signaux seront annoncés par VHF et aux briefings. 

4.2 Quand la flamme Aperçu est envoyée à terre, le signal d'avertissement sera fait pas moins d'une heure après l'amenée de l'Aperçu (Ceci modifie les Signaux de course). 

4.3 **Réduction et modification de parcours côtier** : Le pavillon "Oscar"  envoyé au voisinage d'une marque à contourner signifie : **après le passage de cette marque**, rejoignez directement la ligne d'arrivée tout en respectant l'IC 10.

Des signaux sonores brefs seront émis par le bateau commissaire ou Comité à proximité de la marque pour attirer l'attention des concurrents.

4.4 **Modification de voilure** : Quand le pavillon **W** est envoyé sur le bateau comité, l'usage du Spi est interdit. 

- 4.5 **Changer le bord suivant** : Envoi du pavillon C signifie que la position de la marque suivante a changé (nouveau Cap)



5 PROGRAMME DES COURSES

- 5.1 Les courses sont prévues selon le programme suivant :

Mercredi 20 juin

De 18h00 à 20h00 : mise à disposition des bateaux avec inventaire

Jeudi 21 juin

De 09h00 à 11h00 : mise à disposition des bateaux avec inventaire

De 16h00 à 18h45 : ouverture des confirmations d'inscriptions pour l'ensemble des équipages au village de l'Armor Cup

Vendredi 22 juin

08h00 : Briefing des skippers au Village de l'Armor Cup

10h00 : Mise à disposition du comité de course et courses à suivre

18h30 : Apéro des équipages au village de l'Armor Cup

21h15 : Repas au village de l'Armor Cup

Samedi 23 juin

08h00 : Briefing des skippers au village de l'Armor Cup

10h00 : Mise à disposition du comité de course et courses à suivre

19h30 : Pot de l'Armor Cup, résultats des manches du jour et « Soirée des Équipages » au village de l'Armor Cup

Dimanche 24 juin

08h30 : Briefing des skippers au village de l'Armor Cup

10h30 : Mise à disposition du comité de course et courses à suivre

13h00 : Retour au port et inventaire des bateaux

15h00 : Remise des prix au village de l'Armor Cup

- 5.2 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de course va bientôt commencer, le pavillon orange de la ligne de départ sera envoyé avec un signal sonore au moins cinq minutes avant l'envoi du signal d'avertissement.
- 5.3 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 12h00.

6 PAVILLONS DE CLASSE

- 6.1 Le pavillon de classe sera un pavillon Armor Cup.

7 ZONES DE COURSE

La zone de départ de La Trinité sur Mer se trouve en Baie de Quiberon, à proximité de la position suivante : 47°32,111 N-03°01,038 W ancienne bouée de la Souris, carte SHOM 7033.

Pour tout autre départ hors trinité la zone est indiquée dans l'Annexe parcours Côtier.

8 PARCOURS

8.1 **Parcours côtiers : (annexe Parcours Côtiers)**

Au plus tard au signal d'avertissement, le bateau du comité de course affichera sur un panneau le numéro du parcours à effectuer.

Ces parcours sont décrits dans l'annexe Parcours Côtiers des I.C.

- 8.2 L'envoi du pavillon "Delta" sur le bateau Comité signifie qu'il existe une bouée de dégagement. L'absence du pavillon "D" signifie qu'il n'existe pas de bouée de dégagement.
- Le pavillon VERT hissé sous le pavillon "D", signifie que la bouée de dégagement est à contourner en la laissant sur TRIBORD. Ceci modifie Signaux de course. L'absence de pavillon VERT signifie que la bouée de dégagement est à contourner en la laissant sur BABORD. Ceci modifie Signaux de course.

8.3 Parcours Banane : (annexe Parcours Banane)

Pavillon Québec envoyé sur le bateau Comité.

Départ, 1, 2, 3, 1, 2, 3, Arrivée (sous le vent du bateau comité). La marque 3 est une porte constituée de deux bouées.

9 MARQUES

<i>Marques</i>	<i>Couleurs de bouée</i>
<i>1, 2, 3, dégagement</i>	<i>Jaune SNT</i>
<i>Départ</i>	<i>Orange</i>
<i>Arrivée</i>	<i>Petite conique Blanche</i>

Les marques 1, 2 sont à contourner en les laissant sur bâbord. La marque 3 est une porte.

9.1 La marque d'arrivée est définie pour chaque parcours dans l'annexe parcours côtier.

9.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

10 ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

10.1 Respecter le Chenal de la Trinité-sur-mer pour les sorties et entrées au port.

10.2 L'attention des concurrents est attirée sur le risque de danger à proximité de certaines marques : pour tout parcours côtier, réduit ou non, la **bouée Cardinale Sud des Buissons de Méaban**, la **bouée Cardinale Ouest Roche Révision** devront être respectés impérativement.

10.3 La navigation est interdite à l'intérieur de la Zone mytilicole située à proximité du Rocher de la Vieille devant l'Ile de Houat, définie par 4 bouées dont les coordonnées sont les suivantes :

- Bouée Cardinale Nord : 47°25.194N ; 2°56.356W

- Bouée Cardinale Est : 47°25,086N ; 2°56,046W

- Bouée Spéciale : 47°24,531N ; 2°56,513W

- Bouée Spéciale : 47°24,640N ; 2°56,819W

11 LE DEPART

11.1 Les départs des courses seront donnés en application de la RCV 26, avec un signal d'avertissement 5 minutes avant le départ.

Signal	Pavillon et signal sonore	Min avant le signal de départ
<i>Avertissement</i>	Pavillon Armor Cup	5
<i>Préparatoire</i>	Pavillons P, I, Z, Z&I, U ou Noir Un signal sonore 	4
<i>Une minute</i>	Amenée du pavillon préparatoire Un signal sonore long	1
<i>Départ</i>	Amenée du pavillon Armor Cup	0

11.2 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange  sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ, à l'extrémité bâbord.

11.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS (ceci modifie les RCV A4 et A5).

12 CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS OU REDUCTION

12.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible.

12.2 Les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).

13 L'ARRIVEE

13.1 La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon orange et le côté parcouru de la marque d'arrivée.  

13.2 Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.

13.3 Arrivée des parcours côtier :

- **La Trinité-sur-mer** : La ligne d'arrivée est définie par le passage entre la bouée gonflable blanche à laisser à tribord et le bateau comité de course à laisser à bâbord.

- Houat : Ligne d'arrivée entre une bouée gonflable mouillée par 47°24' N - 002°55' W à laisser à tribord et le mât arborant le pavillon orange du bateau comité à laisser à bâbord

- Hoëdic : Ligne d'arrivée entre une bouée gonflable mouillée à proximité de la marque de danger isolé de la Chèvre à laisser à tribord et le mât arborant le pavillon orange du bateau comité à laisser à bâbord.

14 SYSTEME DE PENALITE

14.1 La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

14.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

14.3 Une infraction aux règles (à l'exception des RCV du chapitre 2) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant être inférieure à DSQ.

15 TEMPS LIMITES

15.1 La ligne d'arrivée sera fermée :

Parcours Banane : 30 minutes après l'arrivée du premier concurrent.

Parcours côtiers : 3 minutes par mille après l'arrivée du premier concurrent.

16 RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

16.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles au secrétariat du jury sous le chapiteau. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite.

16.2 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard.

16.3 Des avis seront affichés dans les 30 minutes suivant le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du jury sous chapiteau. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

16.4 Les avis de réclamations du comité de course, du comité technique ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).

16.5 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1(a)) :

- Départ : Bateaux en attente,
- Règles de sécurité (sauf la règle d'utilisation du bout dehors)
- Publicité
- Bateaux accompagnateurs
- Limitation de sorties de l'eau
- Equipement de plongée et housses sous-marine de protection
- Communication radio

- 16.6** Le dernier jour de course programmé, une demande de réparation doit être déposée :
- dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation a été informée de la décision la veille,
 - pas plus de 30 minutes après que la décision a été affichée.
- Ceci modifie la RCV 62.2.

17 CLASSEMENT

- 17.1** Le nombre de courses devant être validées pour valider l'épreuve est de 1.
3 courses sont nécessaires pour valider la sélective au Championnat de France Voile Entreprise Habitable.
- 17.2** Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.
Quand 4 à 7 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.
Quand 8 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvaises courses.

18 REGLES DE SECURITE

- 18.1** Émargement : un émargement départ et retour est mis en place, l'émargement se trouve sous le chapiteau du village de l'Armor Cup.
- L'émargement départ est ouvert jusqu'à 60 minutes avant le signal d'avertissement de la 1ère course du jour. Tout bateau ne satisfaisant pas à cette règle sera pénalisé de 10% des inscrits, sans instruction sur la 1ère course du jour.
 - L'émargement arrivée est ouvert jusqu'à l'heure limite du dépôt des réclamations. Tout bateau ne satisfaisant pas à cette règle sera pénalisé de 10% des inscrits, sans instruction sur la dernière course du jour.
- 18.2** Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible. *[DP]*
- 18.3** Le canal VHF utilisé en course est le 72.

18.4 Positionnement par satellite

Un système de positionnement sera remis à chaque concurrent. Tout doit être fait pour faciliter la mise en place des balises avant la course et leur maintien en parfait état de fonctionnement pendant l'épreuve. Elle devra être fixée dans le balcon arrière tribord.

19 REMPLACEMENT D'EQUIPIER OU DE MATERIEL (DP)

- 19.1** Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable. (Aucun remplacement d'équipement n'est prévu sur l'eau).

20 CONTROLES DE JAUGE ET DE L'EQUIPEMENT

- 20.1** Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
- 20.2** Un bateau doit être conforme aux règles 75 minutes avant son signal d'avertissement. *(DP)*

21 PUBLICITE DE L'EPREUVE (DP)

Les bateaux doivent porter la publicité, et les cagnards fournis par l'Autorité Organisatrice.

22 BATEAUX OFFICIELS

- 22.1** Les bateaux Comité de Course arboreront la flamme SNT.



- 22.2** Tous les bateaux arborant la flamme d'identification définie (IC 22.1) sont des obstacles.

23. BATEAUX ACCOMPAGNATEURS [DP]

- 23.1 Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou abandonné ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 23.2 La réglementation des conditions d'intervention des accompagnateurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

24. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

25. EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION [DP]

Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.).

26. COMMUNICATION RADIO [DP]

Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir d'appels vocaux ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

28. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

29 ANNEXES

- Annexe parcours Banane
- Annexe parcours côtier
- Annexe position de la ligne d'arrivée des parcours côtier

30 HORAIRE DES MAREES

Horaires de Port Navalo

	Pleine mer	coef	Basse mer
Vendredi 22 juin	01 :27 14 :07	56 55	07 :11 19 :38
Samedi 23 juin	02 :31 15 :01	56 57	08 :17 20 :42
Dimanche 24 juin	03 :26 15 :45	59 62	09 :17 21 :40

Composition du corps arbitral

- Président du Comité de Course : Véronique AULNETTE
- Président du Jury : Cécile VENUAT
- Et les bénévoles de la SNT

ANNEXE – Zones de courses



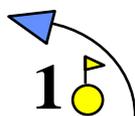
Annexe - Parcours *BANANE*

(Pavillon « Québec »)

Les marques 1, 2 sont contourner en les laissant sur bâbord

La marque 3 est une porte

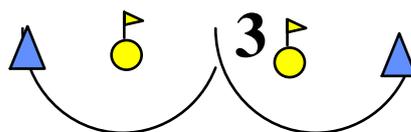
Vent



Parcours 2
Tours
Départ, 1, 2, 3, 1, 2,
3, Arrivée. (la
marque 3 est une
porte)



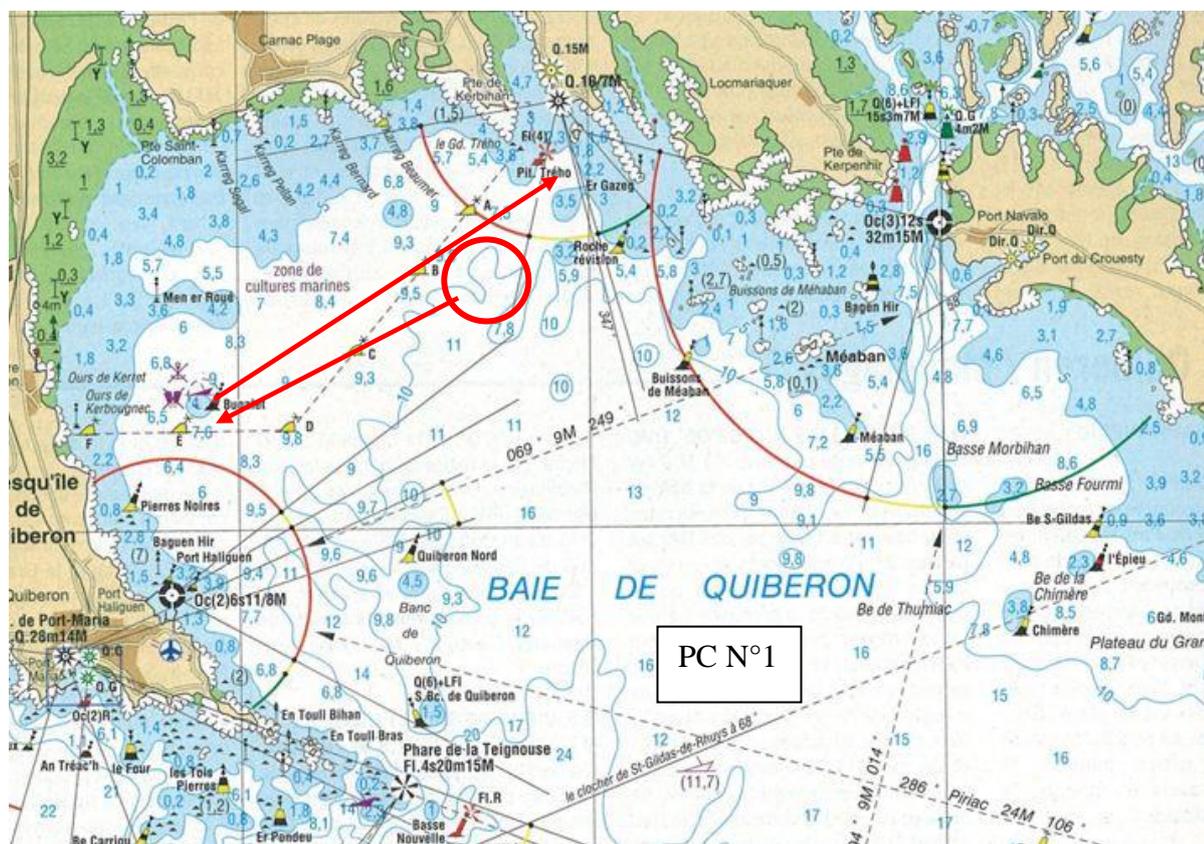
Arrivée



Départ

Annexe - Parcours côtier pour l'Armor Cup 2018

Parcours côtier Baie de Quiberon



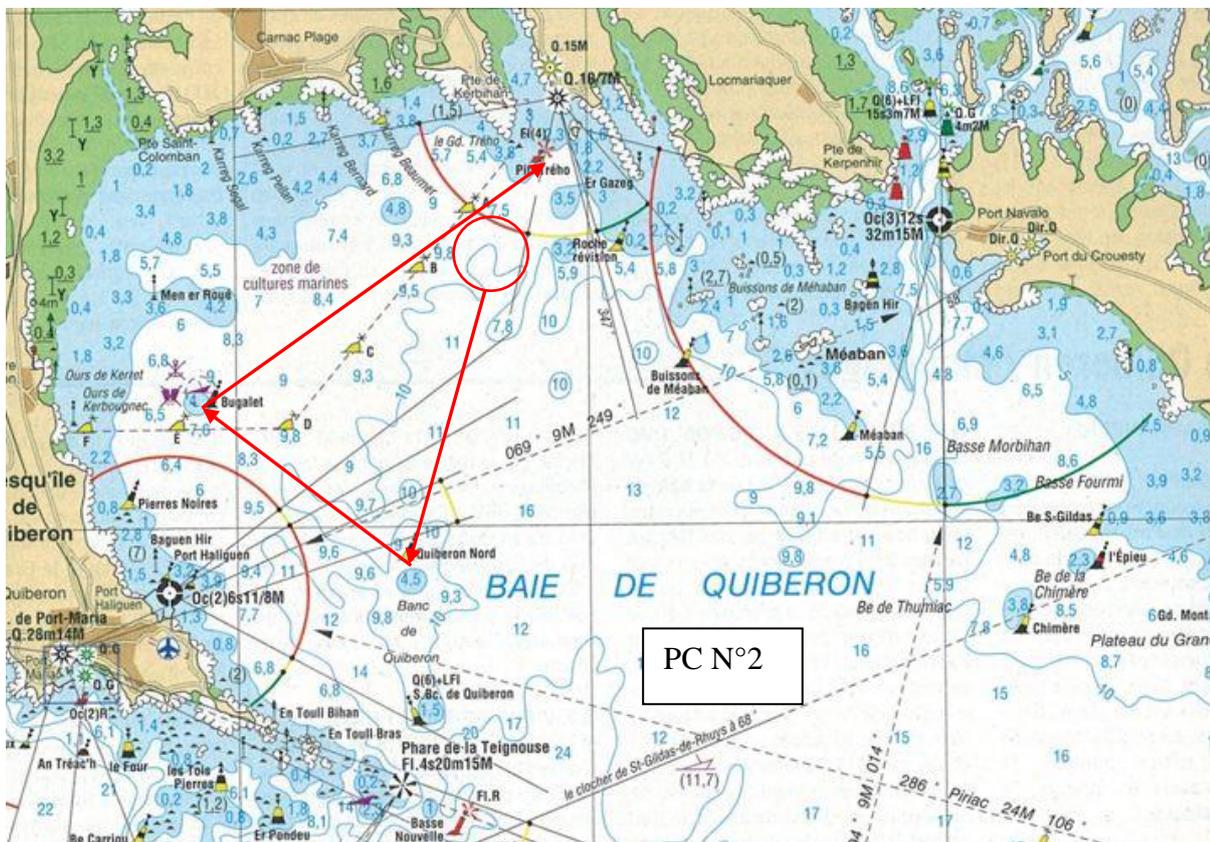
Parcours N°1 (environ : 6mn)

Ligne de départ

Bouée de dégagement si D sur le bateau comité

Bouée de danger isolée Bugalet à contourner en la laissant à tribord

La ligne d'arrivée est définie par le passage entre la bouée gonflable blanche à laisser à tribord et le bateau comité de course à laisser à bâbord. (Voir Annexe - Position de la ligne d'arrivée des parcours côtiers)



Parcours N°2 (environ : 8.6mn)

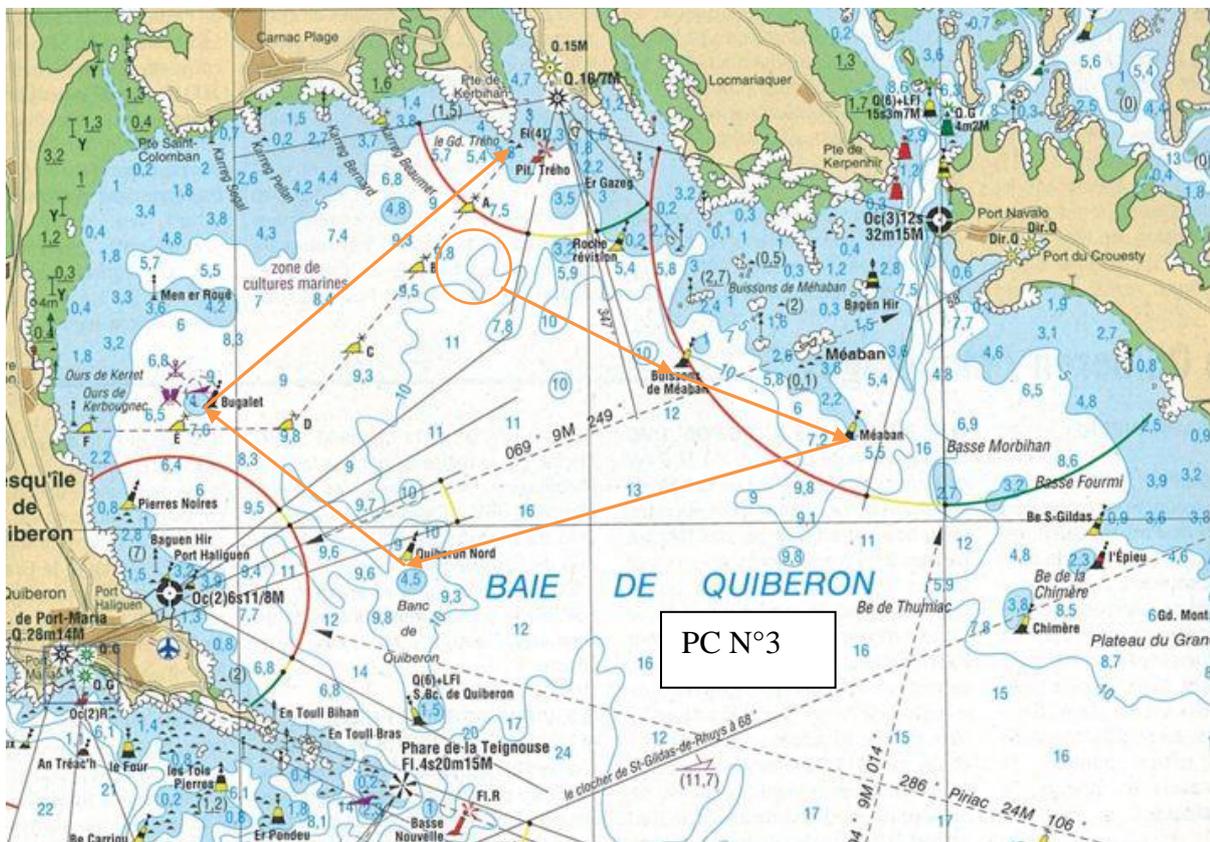
Ligne de départ

Bouée de dégagement si D sur le bateau comité

Bouée cardinale Nord du Banc de Quiberon à contourner en la laissant à tribord

Bouée de danger isolée Bugalet à contourner en la laissant à tribord

La ligne d'arrivée est définie par le passage entre la bouée gonflable blanche à laisser à tribord et le bateau comité de course à laisser à bâbord. (Voir Annexe - Position de la ligne d'arrivée des parcours côtiers)



Parcours N°3 (environ : 13mn)

Ligne de départ

Bouée de dégagement si D sur le bateau comité

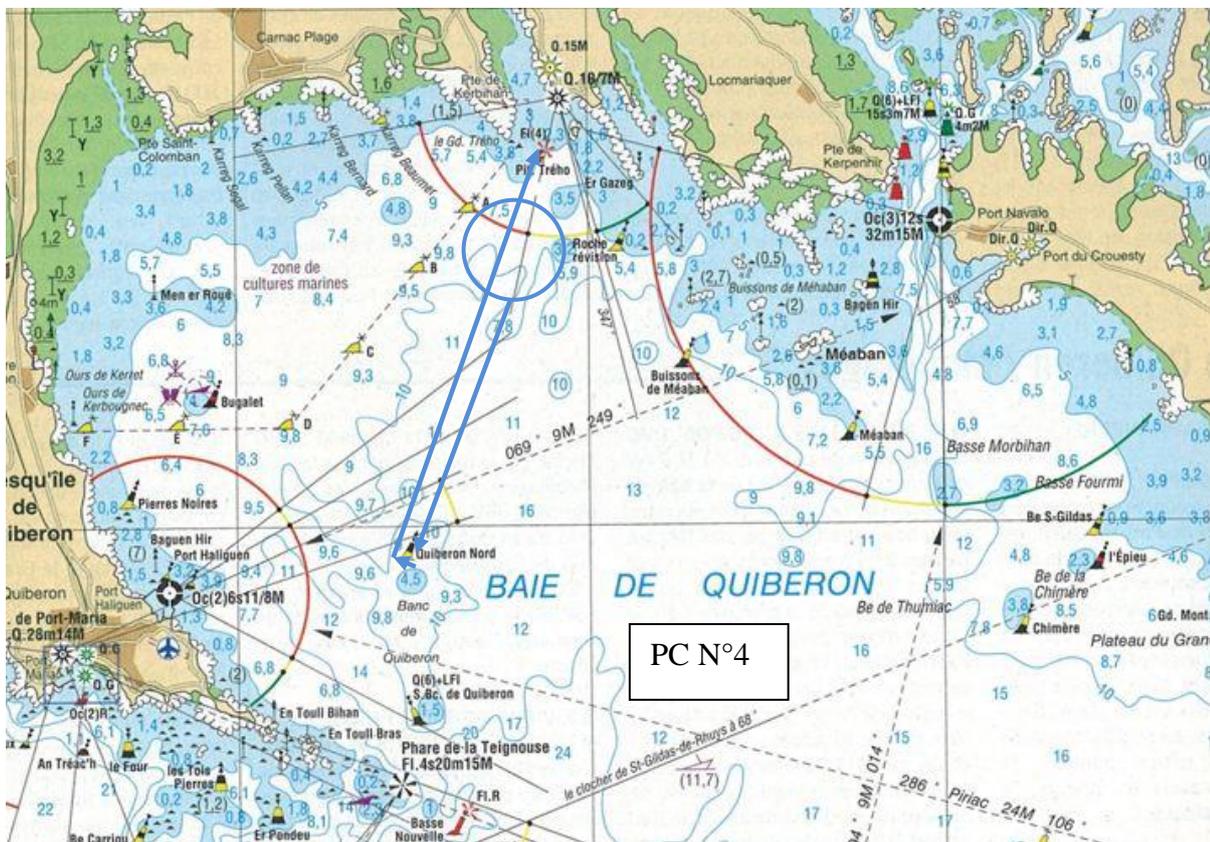
Bouée cardinale Sud des Buissons de Méaban à laisser à bâbord

Bouée cardinale Sud Méaban à contourner en la laissant à tribord

Bouée cardinale Nord du Banc de Quiberon à contourner en la laissant à tribord

Bouée de danger isolée Bugalet à contourner en la laissant à tribord

La ligne d'arrivée est définie par le passage entre la bouée gonflable blanche à laisser à tribord et le bateau comité de course à laisser à bâbord. (Voir Annexe - Position de la ligne d'arrivée des parcours côtiers)



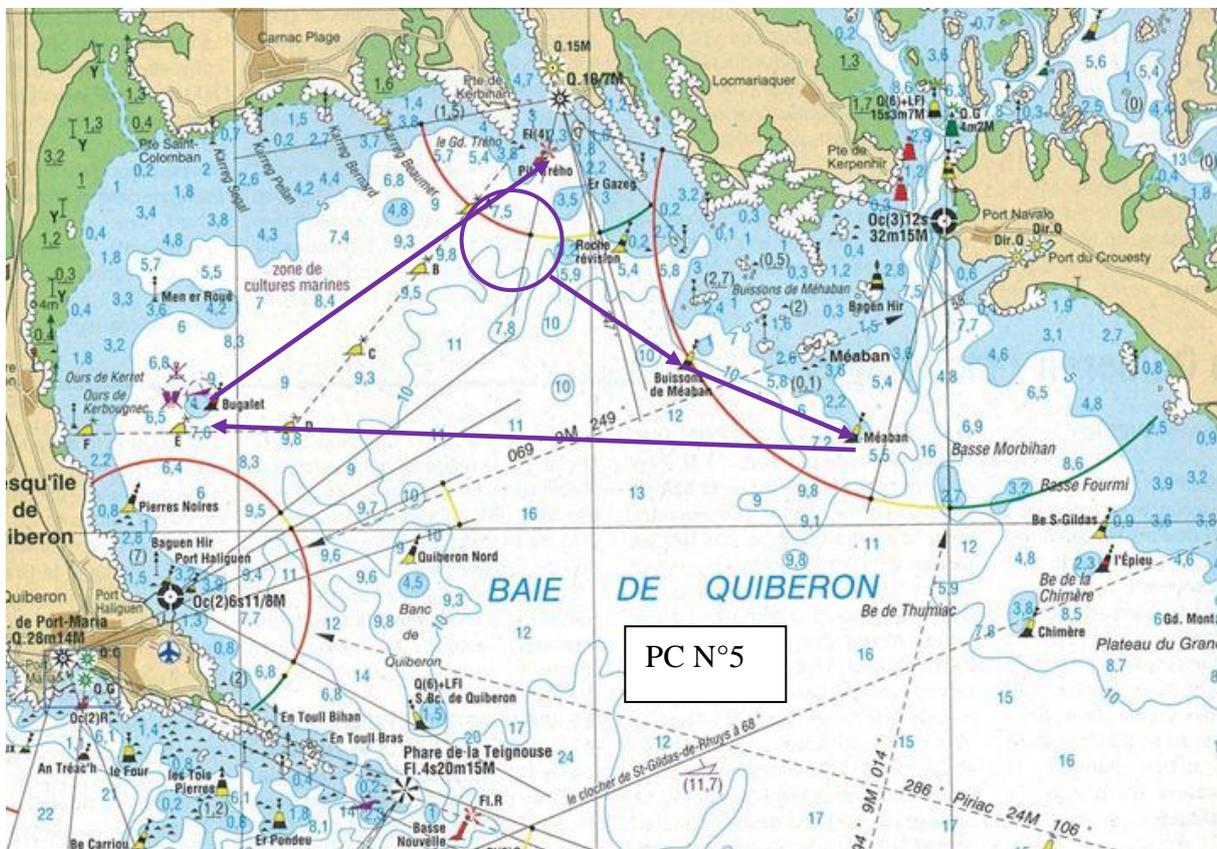
Parcours N°4 (environ : 8mn)

Ligne de départ

Bouée de dégagement si D sur le bateau comité

Bouée cardinale Nord Quiberon à contourner en la laissant à tribord

La ligne d'arrivée est définie par le passage entre la bouée gonflable blanche à laisser à tribord et le bateau comité de course à laisser à bâbord. (Voir Annexe - Position de la ligne d'arrivée des parcours côtiers)



Parcours N°5 (environ : 12.7mn)

Ligne de départ

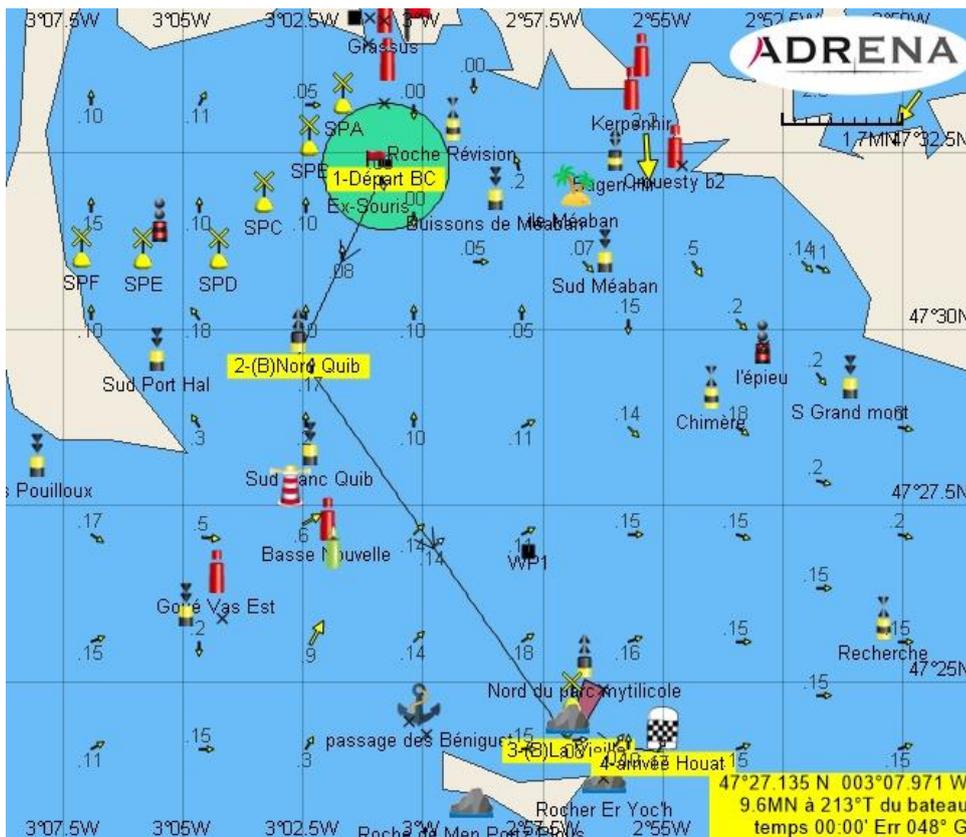
Bouée de dégagement si D sur le bateau comité

Bouée cardinale Sud des Buissons de Méaban à respecter en la laissant sur bâbord

Bouée cardinale Sud Méaban à contourner en la laissant à tribord

Bouée de danger isolée Bugalet à contourner en la laissant à tribord

La ligne d'arrivée est définie par le passage entre la bouée gonflable blanche à laisser à tribord et le bateau comité de course à laisser à bâbord. (Voir Annexe - Position de la ligne d'arrivée des parcours côtiers)



Parcours N°7 (environ :11mn)

Ligne de départ

Bouée de dégagement si D sur le bateau comité

Bouée cardinale Nord Quiberon à contourner en laissant sur bâbord

Rocher de la Vieille à contourner en la laissant sur bâbord

Ligne d'arrivée entre une bouée gonflable mouillée par 47°24' N - 002°55' W à laisser à tribord et le mât arborant le pavillon orange du bateau comité à laisser à bâbord



Parcours N°8 (environ : 11mn)

Ligne de départ

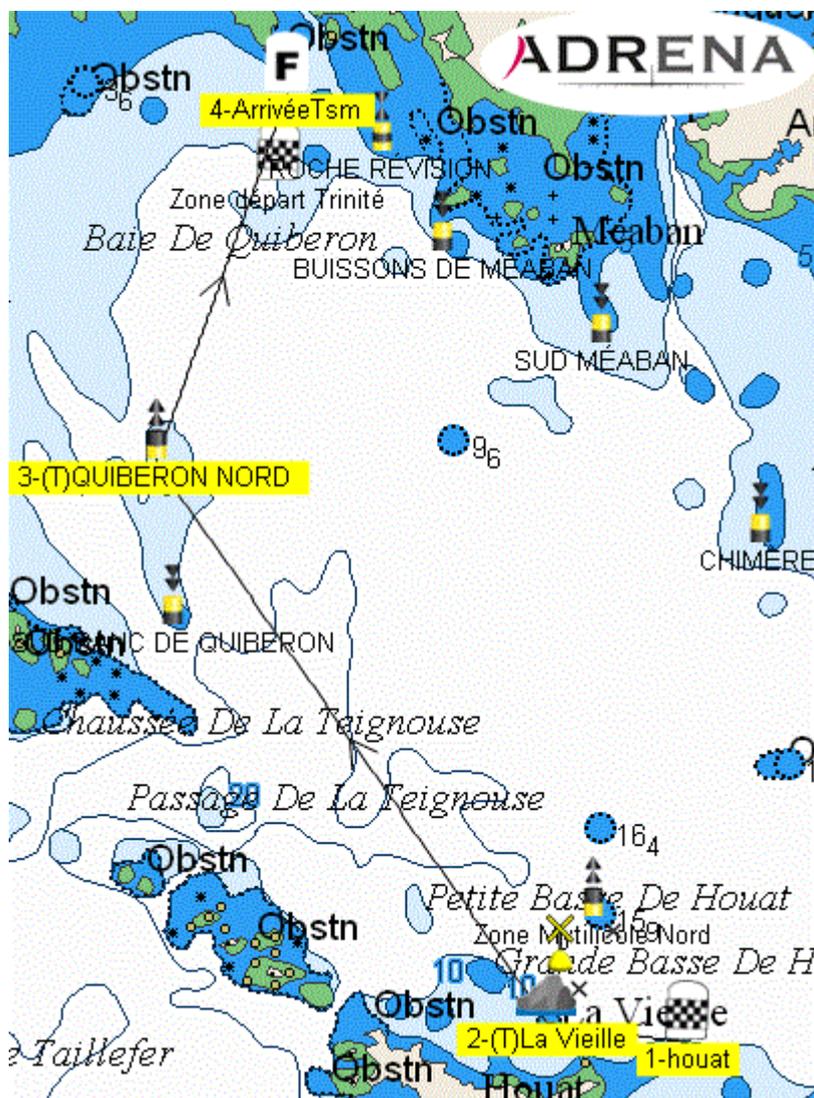
Bouée de dégagement si D sur le bateau comité

Bouée cardinale Sud chimère à contourner en la laissant sur bâbord

Bouée cardinale Sud des buissons de Méaban à respecter en la laissant sur tribord

Bouée cardinale ouest Roche révision à respecter en la laissant sur tribord

La ligne d'arrivée est définie par le passage entre la bouée gonflable blanche à laisser à tribord et le bateau comité de course à laisser à bâbord. (Voir Annexe - Position de la ligne d'arrivée des parcours côtiers)



Parcours N°9 (environ : 12mn)

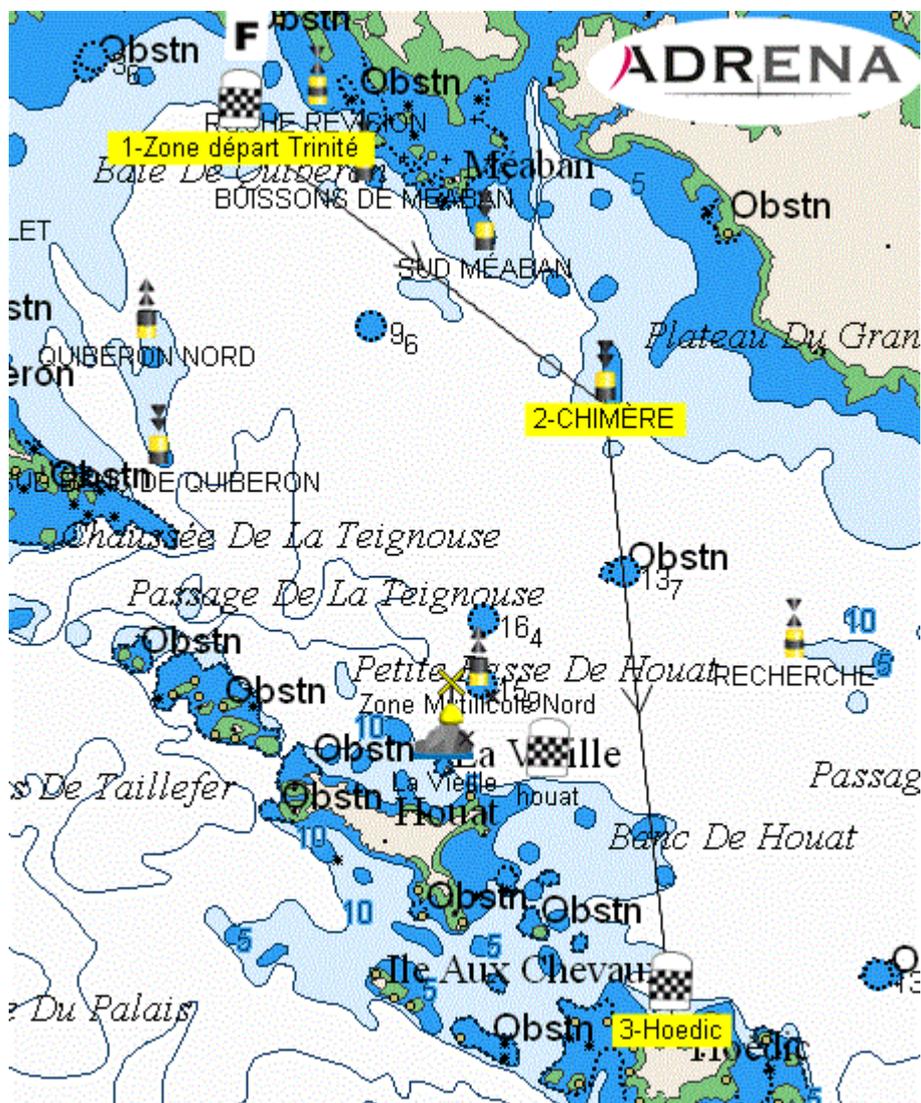
Ligne de départ

Bouée de dégagement si D sur le bateau comité

Rocher de la vieille à contourner en le laissant sur tribord

Bouée cardinale Nord de Nord Quiberon à contourner en la laissant sur tribord

La ligne d'arrivée est définie par le passage entre la bouée gonflable blanche à laisser à tribord et le bateau comité de course à laisser à bâbord. (Voir Annexe - Position de la ligne d'arrivée des parcours côtiers)



Parcours N°10 (environ : 12mn)

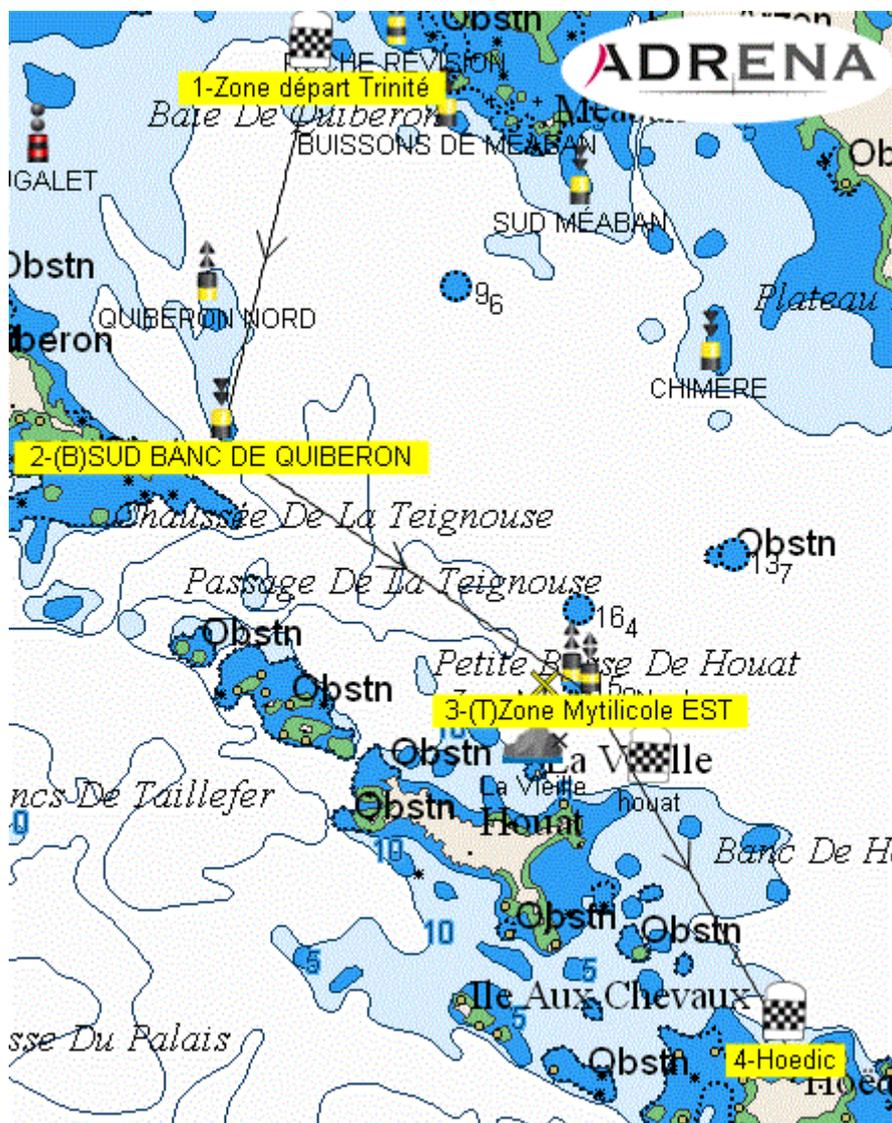
Ligne de départ

Bouée de dégagement si D sur le bateau comité

Bouée Cardinale Sud des Buissons à laisser sur bâbord

Bouée cardinale Sud Chimère à contourner en la laissant sur tribord

Ligne d'arrivée entre une bouée gonflable mouillée à proximité de la marque de danger isolé de la Chèvre à laisser à tribord et le mât arborant le pavillon orange du bateau comité à laisser à bâbord.



Parcours N°11 (environ : 15mn)

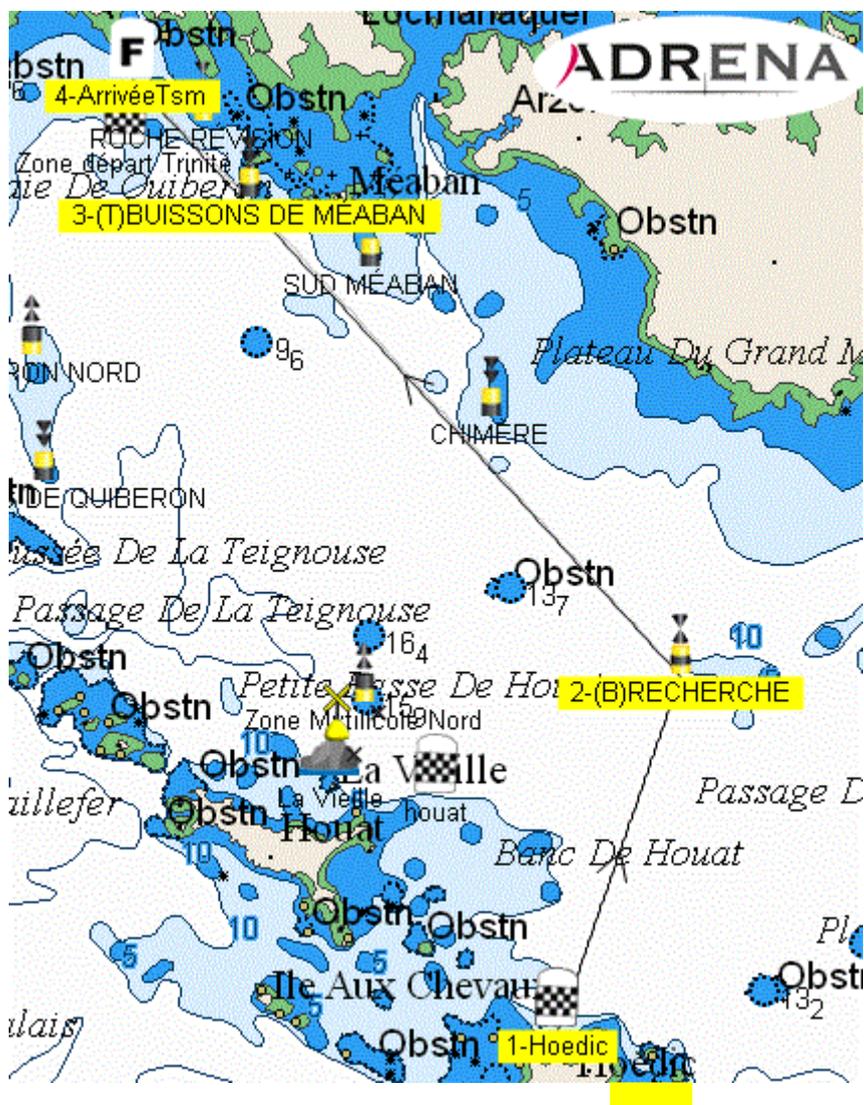
Ligne de départ

Bouée de dégagement si D sur le bateau comité

Bouée cardinale Sud du Banc de Quiberon à contourner en la laissant sur bâbord

Zone mytilicole devant Houât à contourner en la laissant sur tribord

Ligne d'arrivée entre une bouée gonflable mouillée à proximité de la marque de danger isolé de la Chèvre à laisser à tribord et le mât arborant le pavillon orange du bateau comité à laisser à bâbord.



Parcours N°12 (environ : 15mn)

Ligne de départ

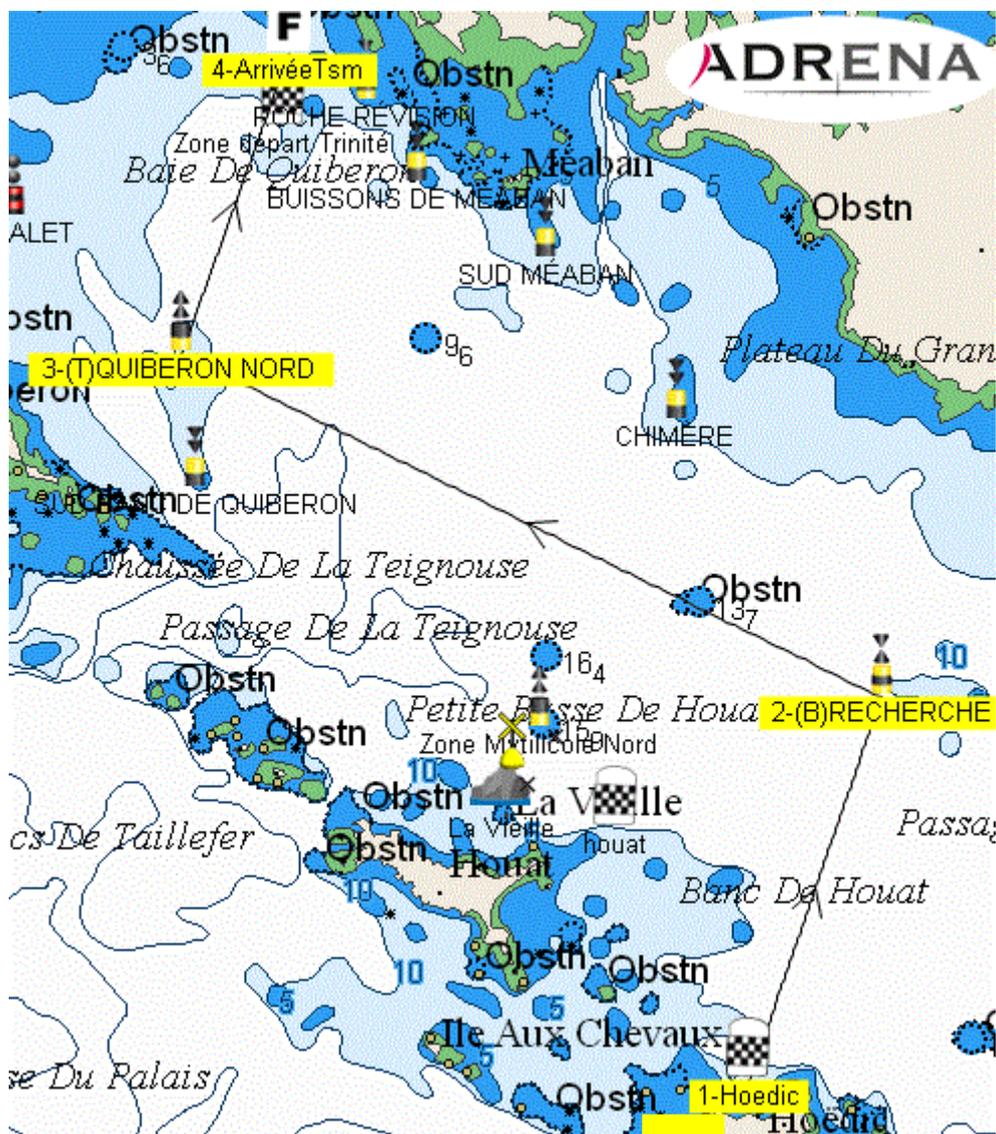
Bouée de dégagement si D sur le bateau comité

Bouée cardinale Ouest la Recherche à contourner en la laissant sur bâbord

Bouée cardinale Sud des buissons de Méaban à respecter en la laissant sur tribord

Bouée cardinale ouest Roche révision à respecter en la laissant sur tribord

La ligne d'arrivée est définie par le passage entre la bouée gonflable blanche à laisser à tribord et le bateau comité de course à laisser à bâbord. (Voir Annexe - Position de la ligne d'arrivée des parcours côtiers)



Parcours N°13 (environ : 17mn)

Ligne de départ

Bouée de dégagement si D sur le bateau comité

Bouée cardinale Ouest la Recherche à contourner en la laissant sur bâbord

Bouée cardinale Nord de Quiberon Nord à contourner en la laissant sur tribord

La ligne d'arrivée est définie par le passage entre la bouée gonflable blanche à laisser à tribord et le bateau comité de course à laisser à bâbord. (Voir Annexe - Position de la ligne d'arrivée des parcours côtiers)

Tableau des points GPS utilisés pour les parcours côtiers

Bouée	Arrivée Trinité sur Mer	47°33.200 N	003°00.700 W	Arrivée des côtiers
Danger Isolé	Bugalet	47°31.252 N	003°05.486 W	
Cardinale Sud	Buisson de Méaban	47°31.654 N	002°58.490 W	À respecter IC 10
Cardinale Sud	Chimère	47°28.834 N	002°53.968 W	
Bouée	Hoëdic	47°21.000 N	002°52.700 W	Arrivée Départ
Bouée	Houât	47°24.000 N	002°55.000 W	Arrivée départ
Rocher	La Vieille	47°24.193 N	002°57.000 W	
Cardinale nord	Quiberon Nord	47°29.640 N	003°02.577 W	
Cardinale Ouest	Recherche	47°25.555 N	002°50.399 W	
Cardinale Ouest	Roche Révision	47°32.625 N	002°59.362 W	à respecter IC 10
Cardinale Sud	Sud Banc de Quiberon	47°28.026 N	003°02.353 W	
Cardinale Sud	Sud Méaban	47°30.765 N	002°56.235 W	
Zone	Zone départ Trinité	47°32.330 N	003°00.810 W	Zone de départ à la Trinité
Zone Interdite à la navigation	Zone Mytilicole-La Houataise 01.0	47°24.640 N	002°56.819 W	Zone Mytilicole devant Houât Interdite à la Navigation IC 10
	Zone Mytilicole-La Houataise 04.0	47°24.531 N	002°56.513 W	
	Zone Mytilicole EST	47°25.086 N	002°56.046 W	
	Zone Mytilicole Nord	47°25.194 N	002°56.356 W	

Annexe - Position de la ligne d'arrivée des parcours côtiers



La position de la bouée d'arrivée est fixe position : 47°33.200 N - 03°00.700 W
La ligne d'arrivée est définie par le passage entre la bouée gonflable blanche à laisser à tribord et le bateau comité de course à laisser à bâbord.